

FOIRE AUX QUESTIONS (FAQ) SUIVRE UN COURS DE FRANÇAIS À HEC MONTRÉAL

Couts et procédure d'inscription

- **Combien coute l'inscription à un cours de français?**
 - Les cours de français sont considérés comme des cours hors programme. De ce fait, les couts de ces cours ne sont pas compris dans ceux exigés pour votre programme d'études. Les droits de scolarité et les frais institutionnels sont calculés au crédit (cours de 3 crédits) et sont ajoutés à votre facture.
 - **Pour le programme de M. Sc. :**
 - ✓ Si vous détenez la citoyenneté canadienne ou la résidence permanente, mais que vous n'avez pas le statut de résident ou résidente du Québec, vous payez les droits de scolarité québécois pour les cours de français.
 - ✓ Les droits de scolarité supplémentaires des cours de français sont exemptés pour les étudiantes et étudiants internationaux sous certaines conditions :
 - Être une personne inscrite minimalement à un cours du programme de M. Sc.
 - Être une personne inscrite à 9 crédits incluant le cours de français de 3 crédits tout au long du trimestre. L'inscription doit être de 6 crédits pour le trimestre d'été. L'activité *Mémoire* est comptabilisée comme 15 crédits.
 - L'exemption est annulée si la personne n'est plus inscrite à 9 crédits, ou 6 crédits à l'été, à la suite de l'abandon du cours de français, d'un cours de M. Sc. ou d'un cours de préparation.
 - Les droits de scolarité québécois et les frais institutionnels s'élèvent à environ 500\$ par cours de 3 crédits (voir la [table des frais](#)). Ces frais sont modifiables sans préavis.
 - L'exemption s'applique uniquement sur le(s) cours de français si vous ne bénéficiez pas déjà d'une exemption des droits de scolarité supplémentaire pour votre programme d'études.
 - La mise à jour de la facture est faite la journée précédente à celle de la date de paiement.

- ✓ Les droits de scolarité des cours de français sont exonérés pour les étudiants inscrits au cheminement avec projet supervisé qui commencent le programme de M. Sc. à compter de l'automne 2022.
- Pour le programme de Ph. D. :
 - ✓ Vous payez uniquement les frais institutionnels pour chaque cours de trois crédits. Consultez la [table des frais](#).
 - ✓ Le remboursement des droits de scolarité québécois se fait à la fin du premier mois du trimestre selon la même procédure que les droits de scolarité du programme.
- Quel statut est requis pour pouvoir s'inscrire à un cours de français (nombre de crédits, type de cheminement, statut)?
 - Vous devez être admis ou admise dans le programme de M. Sc. ou le programme de Ph. D.
 - Si vous êtes une étudiante ou étudiant international :
 - Vous devez détenir un permis d'études en règle qui a été validé par le Registrariat.
 - Certaines conditions s'appliquent pour bénéficier de l'exemption des droits de scolarité supplémentaires ou de l'exonération des droits de scolarité pour le cours de français (voir l'article à ce sujet dans la FAQ).
- De quelle façon peut-on s'inscrire?
 - Avant de vous inscrire à un cours, vous devez faire un test de classement gratuit pour connaître votre niveau. Pour avoir accès au test de classement, vous devez [nous écrire](#) en nous précisant **votre nom, votre matricule HEC Montréal et votre programme**. Si vous n'avez aucune connaissance en français, le test ne durera que quelques minutes.
 - Votre résultat sera disponible dans [ZoneCours > Résultats intermédiaires](#) au plus tard deux semaines après la passation du test. Vous devez faire le test de classement au moins une semaine avant le début du trimestre si vous voulez vous inscrire à temps au cours.
 - Aucun test de classement n'est requis si :
 - Vous avez suivi un cours de français des affaires depuis moins de deux ans;
 ou
 - Vous avez fait le test de classement en ligne depuis moins d'un an.
 ou
 - Vous avez un cours obligatoire à suivre pour répondre aux exigences linguistiques de votre programme.

Dans l'une ou l'autre de ces situations, veuillez demander à la [direction administrative de votre programme](#) de vous inscrire au cours correspondant à votre niveau.

- **Est-il possible de suivre un cours de français sans s'y inscrire officiellement?**
 - Non. Seules les personnes inscrites peuvent suivre un cours.
- **Est-ce que je peux m'inscrire moi-même à un cours de français?**
 - Oui, mais un test de classement est requis avant l'inscription (voir l'article à ce sujet dans la FAQ). Si vous provenez des programmes de M. Sc., de Ph. D. ou du MBA, c'est la direction administrative de votre programme qui peut procéder à votre inscription lorsque vous aurez fait le test de classement.
- **Est-ce qu'on peut suivre les cours de français après la fin de notre programme, au lieu de les suivre pendant celui-ci?**
 - Vous devrez avoir une autorisation de la [direction administrative de votre programme](#) pour pouvoir suivre un cours de français après la fin de votre programme d'études.
- **Si je n'ai aucune connaissance du français, et que je n'ai jamais suivi de cours de français auparavant, quel cours devrais-je suivre?**
 - Dans ce cas, vous devriez suivre le premier cours dans la séquence, soit le cours Novice (LANG91508). [Veuillez nous écrire](#) pour recevoir le lien vers le test de classement. Si vous êtes de niveau novice, celui-ci ne durera que quelques minutes.
- **Si je n'ai aucune connaissance du français, dois-je faire un test de classement?**
 - Oui, vous devez passer le test de classement peu importe votre niveau. Toutefois, si vous ne comprenez pas ou ne parlez pas le français, et si vous n'avez jamais suivi de cours de français, votre test ne durera que quelques minutes.
 - Pour recevoir le lien vers le test de classement, [écrivez-nous](#) en nous précisant **votre nom, votre matricule HEC Montréal et votre programme.**
- **Si j'ai déjà suivi des cours de français, et que je peux comprendre et dire quelques mots en français, quel cours devrais-je suivre?**
 - Vous devrez faire le test de classement du CFLA pour que nous puissions vous recommander le cours correspondant à votre niveau. Pour avoir accès au test de classement, vous devez [nous écrire](#) et nous préciser **votre nom, votre matricule HEC Montréal et votre programme.**
- **Est-ce que les étudiantes et étudiants internationaux doivent détenir un permis d'études pour pouvoir s'inscrire à un cours?**
 - Oui. Les étudiantes et étudiants internationaux voulant suivre un cours de français doivent détenir un permis d'études valide pour la durée complète du trimestre.

- **Quelle est la date limite pour s'inscrire à un cours?**
 - Nous pouvons vous inscrire à un cours au plus tard au premier jour du trimestre.

- **Puis-je suivre un cours si je ne suis pas au Canada à la date du début des cours? Je devrai manquer les premières séances du cours.**
 - Les cours sont offerts en présentiel.
 - Les étudiantes et étudiants internationaux voulant suivre un cours de français doivent détenir un permis d'études valide pour la durée complète du trimestre. Ce document est délivré aux services frontaliers à votre arrivée en sol canadien.
 - Nous ne vous recommandons pas de vous inscrire à un cours si vous devez vous absenter pendant une ou plusieurs séances de cours.

- **Aurais-je à payer des frais de modification si j'abandonne le cours?**
 - Des frais de modification sont exigés pour chaque cours abandonné après la première période d'inscription des cours du trimestre, et ce, jusqu'à la date d'annulation du cours avec remboursement affiché dans votre compte HEC en ligne, comme c'est le cas pour les cours du programme d'études.

- **Ai-je accès à des bourses pour suivre les cours de français?**
 - Aucune bourse n'est actuellement offerte pour suivre un cours de français. Pour les coûts associés au cours, référez-vous à cette question dans la FAQ.

- **Quelle est la date limite pour abandonner un cours sans payer les droits de scolarité?**
 - La date limite d'annulation avec remboursement est affichée dans votre compte HEC en ligne. Veuillez noter que des frais de modification de cours seront toutefois exigés.

- **Puis-je abandonner le cours de français durant le trimestre?**
 - Vous pouvez abandonner le cours sans obtenir une mention d'échec si cet abandon se fait avant la [date d'abandon des cours sans remboursement](#) pour le trimestre.
 - Une personne inscrite au programme de M. Sc. et qui est exemptée des droits supplémentaires pour le cours de français uniquement devra payer les droits de scolarité supplémentaires pour ce cours si elle n'est plus inscrite à 9 crédits de cours, ou à 6 crédits à l'été, à la suite de l'abandon du cours de français ou tout autre cours auquel elle est inscrite à ce trimestre.

Description des cours de français

- **Quels sont les cours de français offerts à HEC Montréal?**
 - Les cours de français des affaires sont divisés en 6 niveaux :
 - [LANG 91508 Français des affaires – Novice](#)

- [LANG 91501 Français des affaires – Débutant](#)
 - [LANG 91502 Français des affaires – Élémentaire](#)
 - [LANG 91503 Français des affaires – Intermédiaire](#)
 - [LANG 91504 Français des affaires – Intermédiaire-avancé](#)
 - [LANG 91505 Français des affaires – Avancé](#)
- **Quel est l'horaire des cours?**
 - Des cours sont offerts de jour et de soir. Vous trouverez les horaires dans HEC en ligne. Vérifiez votre horaire de cours en sélectionnant le trimestre souhaité et le numéro de cours (par exemple, 91508) dans [l'outil de recherche en ligne](#).
 - **Quelle est la durée d'un cours?**
 - Tous les cours de français comptent 3 crédits. Un cours de 3 crédits correspond à 45 heures de formation, y compris les examens.
 - **Combien d'heures d'études devons-nous prévoir pour un cours?**
 - Un cours de français de 3 crédits correspond à 45 heures de travail personnel, soit environ 3 h par semaine. Il peut prendre diverses formes, telles que des exercices de grammaire, des présentations orales, l'écoute d'extraits audios et vidéos, des travaux pratiques et la préparation aux examens.
 - **Les cours sont-ils offerts chaque trimestre?**
 - Des cours de français sont offerts chaque trimestre (automne, hiver et été). Une session intensive est également offerte durant le mois d'août, avant la rentrée d'automne. Pour connaître l'horaire des cours, consultez [l'outil de recherche en ligne](#).
 - **Est-ce que les cours sont donnés en ligne ou en présentiel?**
 - Les cours sont donnés en présentiel. Pour connaître le mode d'enseignement d'un cours, consultez [l'outil de recherche en ligne](#).
 - **Quelle est la durée d'une séance de cours?**
 - Une séance de cours est d'une durée de 3 h.
 - **Est-ce que les cours de français sont obligatoires?**
 - Les cours de français ne sont pas obligatoires. Ils sont toutefois fortement recommandés si vous désirez rendre votre passage universitaire plus agréable et accroître votre employabilité dans le marché du travail québécois.
 - **Quelle est la différence entre les cours de français offerts à HEC Montréal et ceux offerts dans d'autres établissements?**
 - Les cours de français à HEC Montréal sont des cours de français des affaires. Ils vous permettent d'améliorer vos connaissances générales en français et celles requises dans un contexte d'affaires au Québec et dans la francophonie. Les cours sont orientés sur le milieu du travail. Des tâches variées vous permettent de communiquer dans des contextes authentiques du monde des

affaires, ce qui facilite votre intégration au marché du travail québécois et favorise votre employabilité. En suivant les cours de français offerts à HEC Montréal, vous avez la chance d'apprendre le français sur votre lieu d'études et de rencontrer d'autres personnes qui, comme vous, partagent votre ambition d'intégrer la société québécoise.

- **Dans les cours de niveau novice et débutant, l'enseignement se fait-il seulement en français?**
 - Dans les cours de niveau novice et débutant, l'enseignement est principalement en français, mais la personne enseignante peut utiliser l'anglais pour faciliter la transmission de certaines connaissances et informations importantes pour la poursuite du cours.
- **Existe-t-il des ressources autres que des cours crédités pour m'aider à améliorer ma connaissance du français?**
 - Le Centre de formation en langues des affaires (CFLA) offre de nombreuses ressources gratuites pour permettre à la communauté étudiante de s'améliorer en français : ateliers de communication, programme de jumelage linguistique, tutorat individuel, semaine du français, autoformation en rédaction, programme d'immersion linguistique et culturelle en été. [Consultez le site du CFLA](#) pour tout savoir.
- **Quelle est la taille des groupes?**
 - Les groupes comptent entre 20 et 30 personnes.

Notes, reconnaissance, attestation

- **Les cours de français suivis à HEC Montréal sont-ils acceptés dans le processus d'obtention d'un certificat de sélection du Québec?**
 - Non. Depuis les récents changements apportés au [Programme de l'expérience québécoise](#) (PEQ), les cours de français suivis dans un établissement universitaire ne sont plus reconnus. Toutefois, parfaire votre apprentissage du français à HEC Montréal peut vous aider à atteindre le niveau de français demandé par le PEQ, niveau que vous devrez démontrer en remplissant les conditions du programme.
- **Est-ce qu'une attestation est délivrée par l'université ou le programme à la suite de la réussite d'un cours ou de tous les cours de français?**
 - HEC Montréal ne délivre pas d'attestation ou de certificat en lien avec les cours de français. La confirmation de la réussite du cours est inscrite sur le relevé de notes avec la note obtenue.
- **Est-ce que la note finale du cours de français va apparaître dans mon relevé de notes?**
 - La note finale de votre cours apparaîtra dans votre relevé de notes sous forme de lettre (A, B, C). Dans les programmes de M. Sc. et de MBA, la note finale sera ES (exigence satisfaite) ou E (échec).

- **La note finale du cours de français comptera-t-elle dans ma moyenne cumulative de mon programme?**
 - Lorsque le cours de français est considéré comme un cours hors programme, comme à la M. Sc. ou au MBA, la note finale ne compte pas dans la moyenne cumulative du programme. Si le cours de français est noté et qu'il fait partie du programme, la note finale du cours de français compte dans la moyenne cumulative du programme.

- **Est-ce que les cours comprennent des évaluations? Et quelle est la note de passage pour réussir un cours?**
 - Oui. Chaque cours comprend des évaluations. Il peut s'agir de travaux pratiques, de présentations orales et d'examens. La note de passage pour un cours est fixée à D (50/100). En obtenant 50/100, les étudiantes et étudiants de la M. Sc. et du MBA obtiennent la note ES (exigence satisfaite).

Si cette FAQ ne répond à votre question, veuillez contacter l'équipe du CFLA en écrivant à formationenlangues@hec.ca.